

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 19 janvier 2011 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses et M^{me} Sarah Klopmann: «Crédit d'étude pour l'élargissement du pont de la Coulouvrenière afin d'y aménager une piste cyclable et un itinéraire en site propre jusqu'à la place du Cirque».

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Ce projet d'arrêté a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. Celle-ci, sous la présidence successive de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle et de M. Vincent Schaller, a étudié ce projet d'arrêté lors des séances des 12 et 19 juin 2012.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

Rappel du projet d'arrêté

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 370 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation d'un élargissement du pont de la Coulouvrenière, afin d'y aménager une piste cyclable et d'y réaliser un itinéraire en site propre jusqu'à la place du Cirque et relié au réseau cyclable existant.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 370 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

Séance du 12 juin 2012

M. Mathias Buschbeck présente le projet signé par une dizaine d'auteurs et déposé lorsque le pont de la Coulouvrenière a été fermé aux vélos. Les auteurs avaient imaginé de possibles conflits entre piétons et vélos qui ne se produisent toutefois pas depuis l'inscription de pictogrammes. La situation n'est cependant pas idéale dès lors que les vélos n'utilisent pas les aménagements et slaloment entre les piétons.

Selon M. Mathias Buschbeck, le pont de la Coulouvrenière est le pont le plus traversé du canton, le trafic ayant en outre augmenté de 34% entre 2009 et 2011. Dans la perspective du respect de l'article 144 de la Constitution genevoise, ainsi que du confort des piétons, la modification de ce pont est nécessaire. Le montant demandé, de 370 000 francs, correspond à ce qui a été étudié pour le pont du Mont-Blanc. Il rappelle qu'il a été possible de créer des trottoirs et de faire passer des trams sur le pont des Acacias qui est le plus emprunté du canton.

Question: Qu'est-ce qui sera fait au niveau de l'hôtel de la Tourelle?

Réponse: L'élargissement ne se ferait que d'un seul côté, du côté aval.

Q.: Est-ce que ce projet ne se ferait pas s'il devait coûter plus de 370 000 francs?

R.: C'est au Conseil municipal de prendre ses responsabilités.

Q. Pensant que ce projet ne se fera pas à cette somme, quelle est la limite supérieure?

R.: Les premiers contacts avec les ingénieurs ont abouti à ce montant. Il est possible de prévoir une structure légère, avec des gabarits plus modestes que ce qui avait été projeté pour le pont du Mont-Blanc.

Q.: Observant que l'on n'a jamais vu d'accident entre des piétons et des vélos sur le pont de la Coulouvrenière, existe-t-il des chiffres et des statistiques qui démontrent que cette cohabitation ne fonctionnerait pas?

R.: Il faut des accidents assez graves pour établir des statistiques, ce qui, en l'occurrence, n'est pas le cas.

Q.: Le secteur entre la place du Cirque et le pont de la Coulouvrenière n'est-il pas le plus dangereux?

R.: Il faudrait étudier un boulevard cyclable sur la rue de l'Arquebuse afin d'éviter ce tronçon qui est problématique.

Q.: L'élargissement de 3 mètres vise-t-il à créer un couloir uniquement pour les vélos et serait-il à sens unique?

R.: Une largeur suffisante est nécessaire pour faire cohabiter piétons et vélos. La question sera étudiée par des ingénieurs.

Q.: Comment a été estimé le crédit d'étude?

R.: L'estimation s'est basée sur le crédit d'étude qui avait été proposé pour le pont du Mont-Blanc et qui se montait à un million. Au final, cet aménagement sur le pont de la Coulouvrenière devrait se monter entre trois millions et trois millions et demi.

Q.: Les 370 000 francs sont donc destinés au crédit d'étude?

R.: Oui.

Q.: Evoquant le projet du TCS qui proposait une structure légère, un commissaire déclare préférer la séparation entre les piétons et les vélos en raison de l'importance des risques d'accident et du fait que les cyclistes prennent facilement la fuite après avoir causé un accident. Soulignant la grande différence avec le pont des Acacias où il y a moins de piétons, elle voudrait une piste cyclable séparée du côté amont du pont.

R.: Le projet du TCS proposait effectivement une structure légère et c'est à ce type d'ouvrage qu'ont pensé les auteurs.

Discussion

Un commissaire propose l'audition de la Direction générale de la mobilité (DGM), suggérant de profiter d'une audition de la DGM prévue la semaine suivante.

Pensant que tout le monde a déjà fait l'expérience de la cohabitation piétons/vélos, un commissaire estime que l'enjeu est clair et qu'il est inutile de multiplier les auditions.

Une commissaire pense possible de poser la question à la DGM la semaine suivante. Si tel n'est pas le cas, il sera possible de voter ce projet.

La commission vote l'audition de la DGM à l'unanimité.

Séance du 19 juin 2012

Un commissaire rappelle qu'il avait été dit que ce projet serait voté si la DGM ne se manifestait pas.

Le MCG est prêt à voter et est en faveur de ce projet.

Vote du projet d'arrêté PA-123. Ce projet est accepté par 7 oui (2 Ve, 1 S, 2 EàG, 2 MCG) contre 1 non (LR) et 4 abstentions (2 LR, 1 UDC, 1 DC).